

OPTER POUR UN GARANT 100% GRATUIT

EN TANT QUE FUTUR LOCATAIRE :

- S'inscrire sur visale : <https://fo.visale.fr/#!/login>
- Renseigner les informations demandées :
 - Le bail a été signé : “NON”
 - Situation personnelle : “date de naissance”
 - Situation professionnelle “salarié, étudiant”
- Créer un espace personnel et renseigner son identité.
- Faire une demande de visa, en renseignant les informations demandées et en téléchargeant les pièces justificatives nécessaires.
- Une fois la demande validée par Action Logement, récupérer le visa certifié sur son espace locataire (normalement délivré en 48h si le dossier est complet).



Durée de validité du VISA :
3 mois pour les jeunes actifs
6 mois pour les étudiants/alternants

Remettez ce certificat à votre bailleur pour activer le caution Visale. Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle

VISALE.FR  **ActionLogement** 

ACTION LOGEMENT SE PORTE CAUTION
Visa n°V10252909468 attribué le 11/02/2021

Action Logement certifie que le(s) candidat(s) mentionné(s) ci-dessous bénéficie(nt) de la garantie Visale :

Prénom : Oceane
Nom : IBRAHIM

Ce visa est valable jusqu'au 12/05/2021, pour une signature du bail au plus tard à cette date, pour un loyer mensuel charges comprises d'un montant maximum de :
 • 834,50 € en région Ile-de-France
 • 834,50 € dans le reste de la France

Le contrat de cautionnement du bailleur, qui active sa garantie, doit être souscrit avant la signature du bail. L'entrée dans le logement doit avoir lieu au plus tard le 1er du mois suivant la fin de validité du visa. Pour Action Logement Services 

Afin de faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans, des salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle, Action Logement, a créé la garantie Visale, avec un double objectif : permettre au candidat locataire de renforcer son dossier lors de sa recherche de logement et sécuriser le bailleur lors de la mise en location de son bien.

Visale, une garantie

COMPLÈTE Une couverture en cas : - d'impayés de loyers + "charges" - de dégradations locatives** - de problèmes de recouvrement.	GRATUITE Une caution 100% gratuite pour le propriétaire et le locataire.	FIABLE Un locataire certifié par Action Logement, acteur de référence du logement en France depuis 50 ans.	SIMPLE Un site pour réaliser et suivre toutes vos démarches en ligne : de la souscription à la déclaration d'impayés.
---	--	--	---

Bailleur, comment activer votre garantie
C'est rapide ! 5 minutes suffisent !

- 1 Je me rends sur **visale.fr** et crée mon espace bailleur sécurisé
- 2 Je saisis le numéro de visa figurant en haut de ce document et le nom d'un des cotitulaires
- 3 J'obtiens mon contrat de cautionnement immédiatement et sans pièce justificative
- 4 Je signe avec mon futur locataire
- 5 Je loue mon logement en toute sérénité